

Direction régionale Réunion
Courriel : direction.97410@pole-emploi.fr

La Directrice régionale de Pôle emploi Réunion

**La Directrice de l'Association Régionale des
Missions Locales de La Réunion**

Nos réf. : PE/ARML/CE/178/2021

Le Directeur de Cap emploi

à

Sainte-Clotilde, le 12 avril 2021

Objet : Evolution du dispositif Parcours emploi compétences à compter d'avril 2021

Madame, Monsieur,

Notre territoire a été doté en 2019 et 2020 de 12 000 contrats aidés, volume acté par le président de la République dans le cadre de la signature du plan Pétrél. Cet objectif a été collectivement atteint, permettant ainsi à 12 000 personnes de bénéficier d'un parcours d'insertion au travers soit d'un PEC CAE (contrat non marchand), soit d'un PEC CIE (contrat marchand). A ce titre, Pôle emploi, les Missions Locales et Cap Emploi tiennent à vous remercier pour votre engagement dans l'insertion de nos concitoyens.

Depuis mars 2020, les actions de l'Etat s'inscrivent dans le contexte de la crise sanitaire. C'est dans ce cadre que l'Etat s'est attaché à mettre en œuvre le plan de relance et notamment son volet **#1jeune 1solution** dans lequel les Parcours Emplois Compétences tiennent une place particulière, tant en volume qu'en financement. Eu égard aux enjeux de 2021, cette évolution a nécessité un temps de définition du dispositif plus long que les autres années. Dans l'attente des nouvelles orientations régionales, l'arrêté du préfet daté d'octobre 2020 a servi de base aux prescriptions des PEC.

Aujourd'hui, l'intervention proposée au titre des PEC pour 2021 a donc pris une toute autre ampleur dont vous trouverez ci-dessous les contours.

2 taux sont désormais proposés :

- 80% pour des jeunes ou des résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ou des communes faisant l'objet d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
- 60% (au lieu de 50% en 2020) pour tout public

1/ Les jeunes sont particulièrement touchés par la crise sanitaire. En effet, la période peut être difficile pour une première entrée sur le marché du travail. Ainsi, il est prévu **4 484 PEC CAE jeunes** financés à 80 % pour le secteur non marchand.

2/ les résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ou des communes faisant l'objet d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) présentent également des difficultés d'insertion. Aussi, une enveloppe de **4 762 PEC CAE QPV et ZRR** à 80% est réservée à cette population.

3/ De même, il a été décidé d'augmenter le taux de prise en charge de l'enveloppe restante (**soit 4 800 PEC CAE tout public**) qui passe de 50% à 60%.

Les autres dispositifs se poursuivent (CAOM pour les BRSA et PEC CIE pour le secteur marchand).

Cet abondement en nombre et en taux d'intervention permettra de soulager votre part de Co-financement. En coordination avec les Sous-Préfets, Pôle emploi, les Missions Locales et Cap Emploi assureront le déploiement de ce dispositif sous le pilotage de la DEETS.

L'Etat veillera à une répartition équitable des différents types de contrats et de taux associés dans un souci de recherche d'équilibre entre les employeurs.

Nous appelons votre attention sur la nécessité de continuer à bien garantir la qualité d'accompagnement des bénéficiaires, et notamment de leur tutorat. Nous sommes heureux de vous annoncer ces nouvelles opportunités de contrats au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi afin de participer à leur insertion dans la vie active. Vos interlocuteurs habituels au sein de Pôle emploi, des Missions Locales et de Cap emploi se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ces recrutements.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre très respectueuse considération.

**La Directrice Régionale
de Pôle emploi Réunion**

Angélique GOODALL

**La Directrice de l'Association
Régionale des Missions
Locales de La Réunion**

Marie-Andrée POTA

Le Directeur de Cap Emploi

Jean-Charles LE BLEVEC